



ASSOCIATION POUR UNE SOLIDARITÉ SYNDICALE
DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

PROCÈS-VERBAL de la première assemblée générale de l'année académique 2021-2022 (régulière) de l'ASSEP, tenue en mode virtuel le 22 novembre 2021 à midi.

Étaient présent.e.s :

Du comité exécutif :

MM	Sébastien Paquette Dany Généreux Victor Calatoru	Responsable à la coordination Responsable à la trésorerie et au secrétariat Responsable aux affaires internes
Mmes	Chantal Beaudry Jeanne Joachim	Responsable aux affaires externes Responsable aux relations de travail, unité des postdoctorants

Membres de l'assemblée : 25 personnes étaient présentes, toutes et tous membres en règle.
Annexe A (liste de présences).

1. Ouverture de l'assemblée

Le quorum est établi à un nombre minimum de personnes (20) dont une (1) de l'unité des postdoctorant.e.s, trois (3) de l'unité des chargé.e.s de cours et trois (3) de l'unité des auxiliaires d'enseignement et chargé.e.s de t.p. Lors d'une reprise, seul un quorum moral est requis.

On dénombre 20 membres à 12 h 25.

Sébastien Paquette propose l'ouverture, appuyé par Félix Thouin.

2. Présidium

Victor Calatoru propose Jeanne Joachim à la présidence et Roxanne Gendron au secrétariat. Il est appuyé par X.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Adoption de l'ordre du jour

Jeanne présente l'ordre du jour à l'écran.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

Ordre du jour

1. Ouverture
2. Présidium
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès verbal de l'Assemblée Générale du 5 mai 2021
5. Résolutions pour le congrès national de l'AFPC
6. Délégation au congrès national de l'AFPC
7. Élections
 - a. Responsable aux relations de travail pour les chargé.e.s de cours
 - b. Responsable aux relations de travail pour les auxiliaires d'enseignement et chargé.e.s de travaux pratiques
 - c. Délégués syndicaux
 - d. Postes vacants sur les comités de négociation
 - e. Poste vacant au comité de syndic

8. Information sur les négociations

9. Information Santé et sécurité

10. Varia

11. Fermeture

Chantal Beaudry précise un point d'ordre à la présidente concernant le point Varia pour lequel on ne peut soumettre de propositions qui seraient soumises au vote.

Sébastien Paquette propose l'adoption de l'ordre du jour, tel que proposé, appuyé par X. Aucune demande de modification n'est formulée.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal de l'AG du 5 mai 2021

Le procès-verbal de la précédente assemblée générale, soumis par courriel avec l'avis de convocation de l'assemblée générale actuelle, n'est pas présenté à l'écran et les membres n'en souhaitent pas la lecture. Aucune modification au procès-verbal n'est demandée.

Dany Généreux propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 5 mai 2021 tel que soumis, appuyé par Sébastien Paquette.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Résolutions pour le congrès national de l'AFPC

Jeanne précise que l'AFPC est la centrale à laquelle le syndical local est affilié.

Sébastien Paquette présente brièvement la structure de l'AFPC et les modalités de soumission des résolutions au congrès.

Il présente par la suite les résolutions de façon sommaire, sur proposition de la présidente d'assemblée, en expliquant le fondement des résolutions. Le cahier de résolutions a été déposé sur le site internet avec l'avis de convocation (Annexe AG-2021-1-5).

Résolution 1 : Représentation des SLCD sur le CNA et congrès des SLCD

Chantal Beaudry propose, Sébastien Paquette appuie.

Adoptée à l'unanimité.

Résolution 2 : Centre de l'AFPC

Chantal Beaudry propose, Sébastien Paquette appuie.

Adoptée à l'unanimité.

Résolution 3 : Représentation des sections locales à charte directe (SLCD) aux congrès régionaux

Sébastien Paquette propose, Chantal Beaudry appuie.

X s'interroge sur la représentation et demande des clarifications.

Adoptée à l'unanimité.

Résolution 4 : Frais des enquêtes disciplinaires

Sébastien Paquette propose, Chantal Beaudry appuie.

Adoptée à l'unanimité.

Résolution 5 : Représentation des conseils de région au congrès national

Sébastien Paquette propose, Victor Calatoru appuie.

Adoptée à l'unanimité.

Résolution 6 : Représentation aux congrès des regroupements de sections locales à charte directe (SLCD)

Sébastien Paquette propose, X appuie.

Adoptée à l'unanimité.

Résolution 7 : Format des listes des membres

Sébastien Paquette propose, X appuie.

Victor demande de retirer « chiffrier électronique compatible » et de ne laisser que « Excel ». Sébastien répond que le format compatible laisse une marge de manœuvre. Victor en fait une proposition d'amendement. Personne n'appuie l'amendement.

Personne ne demande le vote sur la proposition principale.

Adoptée à l'unanimité.

Résolution 8 : Pérennisation des accréditations

Sébastien Paquette propose, X appuie.

X demande quels moyens seraient demandés à l'AFPC et quelle est la différence entre des moyens locaux versus le soutien de la centrale. En réponse, Sébastien Paquette précise que les demandes qui seraient faites viseraient à envoyer des équipes de recrutement. Dany Généreux explique aussi les difficultés des sections locales à agir rapidement.

X demande si d'autres moyens pourraient être demandés à l'AFPC. Comme cité précédemment, le rôle de l'AFPC est essentiellement un soutien au recrutement. Pour le reste des actions de mobilisation, la section locale s'en occuperait à moins que la section locale soit sous tutelle par manque d'organisation locale.

Adoptée à l'unanimité.

Résolution 9 : Stages non-rémunérés
Sébastien Paquette propose, X appuie.

Adoptée à l'unanimité.

6. Délégation au congrès national de l'AFPC

Sébastien Paquette explique les processus du congrès et précise comment les résolutions d'ordre statutaire et d'ordre général sont proposées au congrès. Il explique aussi les modalités et les coûts d'inscription et de participation des délégué.e.s.

Il indique que l'ASSEP a droit à deux (2) membres, ce nombre est établi selon le nombre de membres en règle.

Sébastien Paquette se propose comme délégué ainsi que Chantal Beaudry. X appuie les deux candidatures.

Adoptées à l'unanimité.

Sébastien Paquette mentionne que l'ASSEP a droit jusqu'à 5 ou 6 substituts.

Il propose deux (2) membres à titre de substitut soit Dany Généreux et Jeanne Joachim. Ces deux membres acceptent d'être désignés comme substitut. Aucune autre candidature n'est proposée.

Adoptées à l'unanimité.

7. Élections

Sébastien Paquette décrit les mandats des différents postes qui sont à pourvoir. Il précise que pour les délégués syndicaux, il n'y a pas de limite au nombre de membres qui peuvent être en poste. Il mentionne aussi que si les postes ne sont pas comblés, le conseil exécutif a le pouvoir de coopter des membres pour les postes vacants. Il mentionne aussi que les membres de l'équipe sont là pour appuyer les nouveaux élus.

a. Responsable aux relations de travail pour les chargé.e.s de cours

X demande si le poste peut être occupé par une personne externe. Dany donne quelques précisions sur la responsabilité du poste dont celle d'être représentant

au comité de relations du travail et on précise que seuls les membres de l'unité peuvent être élu.e.s à ce poste. Le responsable est aussi appelé à représenter le syndicat et son unité au comité de relations du travail.

Appel de candidatures : Aucune

D'ici l'élection d'une personne à ce poste, Dany Généreux va continuer d'assumer l'intérim à ce poste, en même temps que son poste au secrétariat et à la trésorerie.

b. Responsable aux relations de travail pour les auxiliaires d'enseignement et chargés de t.p.

Sébastien propose Abderrazak Moutassim par procuration, Margaux appuie.

Dany Généreux demande s'il aura le temps puisqu'il avait abandonné son poste par manque de temps.

Certains membres sont mal à l'aise à appuyer la candidature.

Sébastien retire sa proposition et indique qu'il ira confirmer l'intérêt du membre et qu'il pourra être coopté par le conseil syndical.

c. Délégués syndicaux

Marie-Claude Perreault propose Pierre-Antoine Simard, Dany Généreux appuie la candidature. M. Simard accepte.

Pierre-Antoine Simard propose Marie-Claude Perreault, Dany Généreux appuie la candidature. Mme Perreault accepte.

Élu.e.s par acclamation

d. Postes vacants sur les comités de négociation

Un (1) siège est encore disponible pour le comité de négociation de l'unité des A.E. et Chargé.e.s de t.p. Sébastien Paquette explique le mandat et informe que le syndicat a le soutien du négociateur de l'AFPC attiré au dossier. Les élu.e.s au comité de négociation sont appelés à prendre les décisions et donner les mandats au négociateur. Ils peuvent être appelés à intervenir à la table mais sans obligation.

Appel de candidatures : Aucune

e. Comité de syndic

Un (1) siège disponible. Les membres du comité de syndic ont comme mandat de faire la vérification des états financiers de l'association.

Appel de candidatures : Aucune

Sébastien invite les membres à le contacter si l'intérêt se manifeste à siéger sur l'un ou l'autre des postes vacants.

8. Information sur les négociations

Sébastien fait un résumé pour l'avancement des travaux pour les trois unités. La négociation piétine et seulement quelques points normatifs ont été réglés. Les unités des A.E. et des Postdoctorant.e.s sont maintenant en conciliation. Pour l'unité des Chargé.e.s de cours, une rencontre a lieu cette semaine.

Sébastien Paquette invite les membres à répondre aux sondages de mobilisation qui sont sur publiés sur le site web. Margaux Ruellan invite quant à elle les membres de l'unité des Chargé.e.s de cours à consulter le document Zoom-Négo sur la page de l'unité.

Questions : X mentionne que les chargé.e.s de cours ont été invité.e.s à rencontrer le directeur intérimaire; le syndicat n'a pas été invité. Il demande quelle est la position du syndicat à cette invitation. Sébastien Paquette indique que le syndicat ne pourrait avoir de position avant de connaître la teneur de la rencontre. Il trouve regrettable que le syndicat n'ait pas été informé et invité et qu'il pourra s'organiser pour y être. Les membres élus de l'unité qui y seront pourront faire un retour sur cette rencontre.

9. Information Santé et sécurité

Sébastien Paquette invite les membres continuer à respecter les règles sanitaires. Si les règles ne sont pas respectées par l'Employeur, il est toujours possible de faire un refus de travail; il explique la procédure de la CNESST. Concernant la ventilation, les filtres ont été mis aux normes selon l'information reçue par le Service des immeubles. En classe, advenant que des étudiant.e.s ne respectent pas les règles sanitaires, les membres peuvent leur demander de sortir de classe et ils peuvent faire appel au service de sécurité si nécessaire.

10. Varia

On annonce la table d'information qui aura lieu demain, 23 novembre, à partir de 10 h 30. Roxanne Gendron informe aussi les membres que l'A.E.P. est la recherche d'un.e enseignant.e de français pour un cours de base qui sera offert aux étudiant.e.s ou postdoctorant.e.s qui ont très peu de connaissance du français.

11. Fermeture

Dany Généreux propose la fermeture de l'assemblée générale, Victor Calatoru appuie.

L'assemblée est levée à 14 h 20.

Procès-verbal rédigé par Roxanne Gendron